



Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial

États financiers annuels

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

État du portefeuille de placements Au 31 décembre 2009

Nombre d'actions/ Valeur nominale		Coût moyen (\$)	Valeur actuelle (\$)
Actions canadiennes			
717 940	Cineplex Galaxy Income Fund	12 348 222	13 080 867
3 328 230	Fonds de revenu Pages Jaunes	42 375 266	17 839 313
<i>Consommation discrétionnaire (4,39 %)</i>			
1 608 900	North West Co. Fund (The)	21 197 268	30 553 011
<i>Biens de consommation de base (4,34 %)</i>			
1 187 490	ARC Energy Trust	25 955 954	23 678 551
193 600	Baytex Energy Trust	4 731 021	5 717 008
963 610	Bonavista Energy Trust	27 827 800	21 459 595
342 600	Canadian Natural Resources Ltd.	23 808 911	25 924 542
1 789 715	Canadian Oil Sands Trust	52 025 110	53 297 713
295 000	Cenovus Energy Inc.	8 745 569	7 805 700
348 600	Crescent Point Energy Corp.	10 797 899	13 752 270
295 000	EnCana Corp.	9 797 354	10 044 750
687 890	Freehold Royalty Trust	11 581 642	10 352 744
216 800	Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	9 702 079	8 804 248
1 603 400	Inter Pipeline Fund, catégorie A	13 186 511	17 316 720
313 973	Keyera Facilities Income Fund	6 336 664	7 642 103
579 790	NAL Oil & Gas Trust	8 776 991	7 919 931
554 090	Pembina Pipeline Income Fund	9 066 053	9 679 952
515 600	Suncor Énergie Inc.	19 840 171	19 133 916
299 560	Vermilion Energy Trust	12 373 410	9 705 744
<i>Énergie (35,81 %)</i>			
284 900	Banque de Montréal	13 063 589	15 894 571
417 770	Boardwalk REIT	16 240 372	15 365 581
1 241 949	Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels canadiens	16 387 148	17 412 125
477 800	Fonds de placement immobilier Cominar	6 384 264	9 211 984
626 150	Canadian REIT	15 680 849	16 974 926
722 600	Fonds de revenu Davis + Henderson	13 131 166	12 197 488
538 200	GMP Capital Inc.	10 917 550	6 759 792
1 035 980	Primaris Retail REIT	12 831 842	16 710 357
1 130 100	Fonds de placement immobilier RioCan	20 768 453	22 421 184
286 800	Banque Royale du Canada	13 145 966	16 164 048
226 300	Banque Toronto-Dominion (La)	13 197 771	14 922 222
<i>Services financiers (23,29 %)</i>			
1 096 680	CML Healthcare Income Fund	16 339 345	15 145 151
<i>Santé (2,15 %)</i>			
275 300	AG Growth International Inc.	6 584 518	9 580 440
860 320	Contrans Group Inc., catégorie A	10 591 797	5 962 018
886 690	IESI-BFC Ltd.	23 614 798	14 869 791
1 531 400	Fonds de revenu Jazz Air	13 124 775	6 722 846
1 510 940	Morneau Sobeco Income Fund	16 188 068	14 822 321
<i>Industrie (7,38 %)</i>			
147 100	Société aurifère Barrick	6 039 441	6 089 940
528 700	Franco-Nevada Corp.	12 815 414	14 845 896
86 450	Franco-Nevada Corp., bons de souscription, 13/03/2012	337 155	471 152
488 500	Labrador Iron Ore Royalty Income Fund	14 275 104	21 269 290
<i>Matériaux (6,06 %)</i>			
1 164 867	Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales	34 125 015	32 558 033
<i>Services de télécommunications (4,62 %)</i>			
188 800	ATCO Ltd., catégorie I	7 692 390	8 652 704
429 500	Brookfield Renewable Power Fund	7 488 384	8 203 450
618 232	Just Energy Income Fund	8 955 206	8 902 541
<i>Services publics (3,66 %)</i>			
Total des actions canadiennes (91,70 %)		660 394 275	645 838 529
Total des placements avant les placements à court terme (91,70 %)			
		660 394 275	645 838 529

Nombre d'actions/ Valeur nominale		Coût moyen (\$)	Valeur actuelle (\$)
Total des placements à court terme			
Gouvernement du Canada			
2 525 000	bon du Trésor, 0,22 %, 07/01/2010	2 523 485	2 524 907
2 800 000	bon du Trésor, 0,24 %, 21/01/2010	2 798 208	2 799 634
14 400 000	bon du Trésor, 0,23 %, 18/02/2010	14 390 928	14 395 557
23 400 000	bon du Trésor, 0,22 %, 04/03/2010	23 386 194	23 391 266
5 400 000	bon du Trésor, 0,22 %, 18/03/2010	5 396 868	5 397 571
4 850 000	bon du Trésor, 0,20 %, 01/04/2010	4 847 368	4 847 582
Banque Royale du Canada			
1 175 000	dépôt à terme, 0,25 %, 01/04/2010	1 175 000	1 175 008
Total des placements à court terme (7,74 %)		54 518 051	54 531 525
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen		(989 468)	
Total des placements (99,44 %)		713 922 858	700 370 054
Autres actifs, moins les passifs (0,56 %)			3 962 543
Total de l'actif net (100,00 %)			704 332 597

Tableau en annexe à l'état du portefeuille de placements

Gestion du risque

L'objectif de placement du Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial (*Fonds*) est de procurer un flux de trésorerie courant élevé en investissant principalement dans des titres produisant un revenu, y compris des titres de fiducies de revenu, des actions privilégiées, des actions ordinaires et des titres à revenu fixe d'émetteurs canadiens.

Le Fonds investit principalement dans des titres qui peuvent fournir un flux de revenu constant à long terme tout en préservant le capital et en tenant compte de l'efficacité fiscale.

L'état du portefeuille de placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2009 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par risque de change. Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 afférente aux états financiers, vous trouverez des renseignements généraux sur la gestion du risque et une analyse détaillée des risques de crédit, de change, de taux d'intérêt, d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Sommaire du portefeuille de placements au 31 décembre 2008

Le tableau qui suit présente les secteurs de placement détenus par le Fonds au 31 décembre 2008 et regroupe les titres par type d'actifs, secteur, région géographique ou risque de change :

Secteur	% de l'actif net	Secteur	% de l'actif net
Obligations canadiennes		Autres actifs du portefeuille	
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada	10,58	Placements à court terme	12,90
Actions canadiennes		Autres actifs, moins les passifs	0,89
Consommation discrétionnaire	6,84	Total	100,00
Biens de consommation de base	5,19		
Énergie	22,36		
Services financiers	15,12		
Soins de santé	2,78		
Industrie	9,59		
Matériaux	4,80		
Services de télécommunications	5,34		
Services publics	3,61		

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et sont sous réserve de changements qui peuvent être importants.

Voir l'état du portefeuille de placements pour connaître le risque de contrepartie découlant des contrats sur instruments dérivés hors cote, le cas échéant.

Aux 31 décembre 2009 et 2008, le Fonds investissait dans des placements à court terme assortis des notations de crédit suivantes.

Titres de créance par notation de crédit	% de l'actif net	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008
AAA	7,57	23,48
AA	0,17	—
Total	7,74	23,48

Risque de change

Aux 31 décembre 2009 et 2008, le Fonds n'était pas exposé à un risque de change important.

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et passifs financiers à court terme du Fonds ne sont pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le tableau ci-après indique la pondération du Fonds des titres à revenu fixe selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

Titres à revenu fixe	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Moins de 1 an (\$)	—	—
1-3 ans (\$)	—	30 722 137
3-5 ans (\$)	—	18 799 289
Plus de 5 ans (\$)	—	5 647 000
Ne portant pas intérêt (\$)	—	—
Total (\$)	—	55 168 426

Au 31 décembre 2008, si le taux d'intérêt avait augmenté ou diminué de 25 points de base et en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, l'actif net aurait diminué ou augmenté d'environ 461 765 \$. Cette variation est estimée au moyen de la durée moyenne pondérée du portefeuille de titres à revenu fixe. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

Risque d'illiquidité

Le Fonds est exposé à des rachats en trésorerie quotidiens visant des parts rachetables. Le Fonds conserve suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir un niveau adéquat de liquidités.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau ci-après montre quelle aurait été la variation de l'actif net si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds avait augmenté ou diminué de 1 % aux 31 décembre 2009 et 2008. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 36 données mensuelles, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds.

Indice de référence	Incidence sur l'actif net (\$)	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Indice des fiducies de revenu Scotia Capitaux	4 630 153	3 788 883

Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial

Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net pourrait être très différente.

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit est un sommaire des données utilisées au 31 décembre 2009 pour évaluer les actifs financiers et les passifs financiers du Fonds comptabilisés à la juste valeur.

Classement	Niveau 1 (i)	Niveau 2 (ii)	Niveau 3 (iii)	Total
Actifs financiers				
Placements à court terme	1 175 008	53 356 517	—	54 531 525
Actions	645 838 529	—	—	645 838 529
Total des actifs financiers	647 013 537	53 356 517	—	700 370 054

(i) Cours du marché dans des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transferts d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif. Pour la période considérée, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu. Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif. Pour la période considérée, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et des passifs financiers — niveau 3

Le Fonds ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de la période.

États de l'actif net (en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Aux 31 décembre 2009 et 2008 (note 1)

	2009	2008
Actif		
Placements à la valeur actuelle (notes 2 et 3)	700 370 \$	516 862 \$
Encaisse, y compris les avoirs en devises, à la valeur actuelle	11	271
Intérêts courus et dividendes à recevoir	3 602	4 846
Montant à recevoir à l'émission de parts	756	200
Total de l'actif	704 739	522 179
Passif		
Montant à payer au rachat de parts	310	594
Frais de gestion à payer	17	14
Autres charges à payer	79	45
Total du passif	406	653
Total de l'actif net	704 333 \$	521 526 \$
Actif net par catégorie		
Catégorie A	704 333 \$	521 526 \$
Actif net par part (notes 4 et 12)		
Catégorie A	12,13 \$	10,48 \$

États de l'évolution de l'actif net (en milliers de dollars)

Pour les périodes terminées les 31 décembre 2009 et 2008 (note 1)

Parts de catégorie A	2009	2008
Augmentation (diminution) de l'actif net liée à l'exploitation	155 133 \$	(201 692)\$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts		
Du revenu de placement net	(36 887)	(58 023)
Remboursement de capital	(17 745)	—
	(54 632)	(58 023)
Variations découlant des opérations liées aux porteurs de parts		
Montant reçu à l'émission de parts	242 111	176 907
Montant reçu au réinvestissement des distributions	50 193	53 758
Montant payé au rachat de parts	(209 998)	(223 553)
	82 306	7 112
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	182 807	(252 603)
Actif net au début de la période	521 526	774 129
Actif net à la fin de la période	704 333 \$	521 526 \$

États des résultats (en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Pour les périodes terminées les 31 décembre 2009 et 2008 (note 1)

	2009	2008
Revenus		
Intérêts	35 160 \$	45 115 \$
Dividendes	3 231	11 152
Revenu découlant du prêt de titres	351	497
	38 742	56 764
Charges (notes 5 et 8)		
Frais de gestion	1 628	1 876
Honoraires des vérificateurs	16	15
Frais de garde	74	83
Honoraires versés au comité de révision indépendant	4	4
Frais juridiques	17	26
Frais de réglementation	15	20
Charges liées à l'information des porteurs de parts	742	771
Autres charges	6	5
	2 502	2 800
Renonciation aux/prise en charge des charges par le gestionnaire	(1 503)	(1 861)
	999	939
Revenu net (perte nette) de placement	37 743	55 825
Gain (perte) réalisé(e) et latent(e) sur les placements		
Gain net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements ¹	(71 742)	(39 679)
Coûts de transaction	(677)	(432)
Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements	189 809	(217 406)
Gain net (perte nette) sur les placements	117 390	(257 517)
Augmentation (diminution) de l'actif net liée à l'exploitation	155 133 \$	(201 692)\$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée à l'exploitation par catégorie		
Catégorie A	155 133 \$	(201 692)\$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée à l'exploitation par part		
Catégorie A	2,73 \$	(3,96)\$
¹ Gain net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements (sauf les placements à court terme) (en milliers de dollars)		
	2009	2008
Coût des placements détenus au début de la période	652 936 \$	696 503 \$
Acquisitions	263 855	176 600
	916 791	873 103
Coût des placements détenus à la fin de la période	659 405	652 936
Coût des placements vendus ou échus	257 386	220 167
Produit des placements vendus ou échus	185 644	180 488
Gain net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements	(71 742)\$	(39 679)\$

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2009 et 2008

1. Fonds communs Impérial — Organisation des Fonds et périodes visées par les états financiers

Chacun des Fonds communs Impérial (individuellement un *Fonds* et collectivement les *Fonds*) est une fiducie de fonds communs de placement constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie aux termes d'une déclaration de fiducie (*déclaration de fiducie*).

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (*Banque CIBC*) est le gestionnaire (*gestionnaire*) des Fonds et la Compagnie Trust CIBC est le fiduciaire (*fiduciaire*) des Fonds.

Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts de catégorie A (auparavant sans désignation) de chacun des Fonds sont offertes sur le marché.

L'état du portefeuille de placements de chaque Fonds est présenté au 31 décembre 2009, tandis que les états de l'actif net sont présentés aux 31 décembre 2009 et 2008, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net sont établis pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008, sauf pour les Fonds créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités respectivement jusqu'au 31 décembre 2009 ou 2008.

La *date de création* est la date à laquelle un Fonds a été créé par une déclaration de fiducie. La *date de début des activités* est la date à laquelle les parts d'un Fonds ont été vendues auprès du public pour la première fois après la publication du prospectus.

Fonds	Date de création	Date de début des activités-catégorie A
Fonds commun marché monétaire Impérial	1 ^{er} février 1991	15 octobre 1998
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	1 ^{er} février 1991	15 octobre 1998
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	1 ^{er} février 1991	15 octobre 1998
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	1 ^{er} février 1991	24 novembre 2003
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	28 juin 1999	28 juin 1999
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	1 ^{er} février 1991	24 novembre 2003
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	6 mai 2003	15 mai 2003
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial	28 janvier 2008	4 février 2008
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	1 ^{er} février 1991	15 octobre 1998
Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial	28 juin 1999	28 juin 1999
Fonds commun d'actions US Impérial	1 ^{er} février 1991	15 octobre 1998
Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial	1 ^{er} février 1991	15 octobre 1998
Fonds commun d'actions internationales Impérial	1 ^{er} février 1991	15 octobre 1998
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	1 ^{er} février 1991	24 novembre 2003
Fonds commun économies émergentes Impérial	28 juin 1999	28 juin 1999

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers, préparés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des revenus et des charges au cours des périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Adoption de nouvelles normes comptables ou modifications apportées à des normes existantes

Modifications apportées au chapitre 3862, « Instruments financiers — informations à fournir »

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (*ICCA*) a publié le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers — informations à fournir » (*chapitre 3862*), et le chapitre 3863, « Instruments financiers — présentation » (*chapitre 3863*), en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. Ces normes décrivent toutes les exigences à l'égard des informations à fournir sur les instruments financiers et de leur présentation, et présentent de nouvelles exigences relatives à la présentation des informations qualitatives et quantitatives concernant les risques. Ces exigences comprennent l'obligation de quantifier les risques auxquels l'entité est exposée et de fournir une analyse de sensibilité pour certains risques. Cette nouvelle norme a comme principal objectif de permettre aux investisseurs d'évaluer l'importance des instruments financiers, la nature et la portée des risques en jeu et de voir comment ces risques sont gérés. Les exigences du chapitre 3862 ont été adoptées depuis l'exercice précédent.

Au cours de 2009, le Conseil des normes comptables a publié des modifications au chapitre 3862 qui sont en vigueur pour les états financiers annuels des exercices terminés après le 30 septembre 2009. Ces modifications visent à étoffer les informations à fournir existantes relatives à la juste valeur et au risque d'illiquidité en classant les actifs financiers et les passifs financiers des Fonds par niveau en fonction des données utilisées pour évaluer les placements des Fonds :

Niveau 1 — pour les prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 — pour les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 — pour les données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Parmi les informations à fournir, les transferts importants du niveau 1 au niveau 2 sont présentés dans le Tableau en annexe à l'état du portefeuille de placements — Gestion du risque.

L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur l'actif net, ni sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée à l'exploitation, ni sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée à l'exploitation par part des Fonds. Se reporter au Tableau en annexe à l'état du portefeuille de placements de chaque Fonds — Gestion du risque, pour en savoir davantage sur la juste valeur des instruments financiers.

Abrége 173 du Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA, Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Avec prise d'effet le 20 janvier 2009, les Fonds ont adopté rétrospectivement sans retraitement l'abrége du Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA 173, *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers (CPN-173)*. Le CPN-173 prévoit qu'il soit tenu compte du risque de crédit propre aux Fonds et du risque de crédit de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. L'adoption du CPN-173 n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation des Fonds.

a) Gestion du risque

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion du risque comprend des lignes directrices officielles qui régissent la portée de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, il est possible d'utiliser des instruments financiers dérivés pour gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, y compris la surveillance de la conformité à l'objectif et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter au Tableau en annexe à l'état du portefeuille de placements de chaque Fonds pour connaître les informations précises à fournir concernant les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Le processus d'évaluation de placements pour lesquels il n'existe pas de cours du marché est obligatoirement fondé sur des incertitudes inhérentes, et les valeurs en découlant peuvent différer des valeurs qui auraient été utilisées si un marché actif avait existé pour ces placements. L'évaluation de ces titres peut se fonder sur diverses techniques d'évaluation, notamment des modèles mathématiques, des modèles d'évaluation comparable, des modèles d'évaluation fondamentale ou d'autres techniques qui refléteraient la situation d'affaires ou le marché au sein duquel le titre est négocié. Si possible, les modèles utilisent des données de marché observables. Toutefois, dans certains cas, certains placements sont évalués à la juste valeur en fonction d'hypothèses qui pourraient ne pas s'appuyer sur des données de marché observables. Pour établir la juste valeur de titres pour lesquels il n'existe pas de données de marché observables, il faut faire preuve de jugement. Des modifications à ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur la juste valeur déclarée des actifs financiers ou des passifs financiers. Pour les Fonds qui détiennent des placements de niveau 3, un rapprochement des soldes d'ouverture aux soldes de clôture est compris dans le Tableau en annexe à l'état du portefeuille de placements — Gestion du risque. En outre, l'incidence de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnables pour évaluer les placements de niveau 3 est présentée.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'état du portefeuille de placements tient compte de la capacité financière de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) (selon Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc., ou une note équivalente accordée par un autre service de notation) ou à une note plus élevée.

Notes afférentes aux états financiers

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Ce risque découle du fait que les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des devises autres que la monnaie de présentation du Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Les prix des titres à revenu fixe augmentent généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent, et baissent lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. De manière générale, les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent davantage en réaction à des variations de taux d'intérêt que les prix des titres à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne risquent habituellement pas de façon importante que leur valeur fluctue en réponse aux variations des principaux taux d'intérêt du marché.

Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats quotidiens de parts rachetables en espèces. Les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir leur niveau de liquidités. Conformément à la réglementation en valeurs mobilières, il est interdit aux Fonds d'acheter des actifs non liquides supplémentaires si, immédiatement après l'achat, plus de 10 % de leur actif, selon leur valeur marchande au moment de l'achat, se compose d'actifs non liquides.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison de changements aux conditions de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme les progrès économiques, les variations de taux d'intérêt, des changements politiques et des catastrophes. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

b) Opérations de placement, constatation des revenus et constatation des gains (pertes) réalisés(e)s et latent(e)s

- i) Chaque achat ou vente d'un actif d'un portefeuille par un Fonds doit être pris en compte dans l'actif net dès que le calcul de l'actif net est effectué pour la première fois après la date à laquelle l'opération lie le Fonds.
- ii) Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- iii) Le revenu de dividende est constaté à la date ex-dividende.
- iv) Les titres cotés en Bourse sont comptabilisés à la valeur actuelle établie par le cours acheteur de clôture. Les titres de créance sont comptabilisés à la valeur actuelle, établie par le cours acheteur de clôture sur le marché hors Bourse. Les titres non cotés sont comptabilisés à la valeur actuelle au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la valeur actuelle.
- v) Les gains et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- vi) Les autres revenus représentent la somme de tous les revenus autres que ceux qui sont classés séparément dans les états des résultats.

c) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante. Les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des parts additionnelles de ce titre sont acquises, le coût de ces parts additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des parts d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des parts du titre vendu est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations de portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au bénéfice net et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la valeur actuelle des titres et leur coût moyen, excluant les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements en portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états des résultats.

Dans les états du portefeuille de placements, les placements à court terme sont présentés à leur valeur actuelle. Les intérêts courus pour les obligations sont présentés distinctement dans les états de l'actif net.

d) Conversion des devises

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les revenus et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les gains ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits en résultats respectivement à titre de gain réalisé net (perte réalisée nette) de change et de revenu.

e) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme aux fins de couverture ou de non-couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la valeur actuelle des contrats de change à terme est comprise dans le gain latent (la perte latente) sur les contrats de change à terme dans les états de l'actif net et constatée à la rubrique Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements au cours de la période dans les états des résultats.

Le gain ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de gain net (perte nette) de change réalisé(e) pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme aux fins de couverture, ou à titre de revenu (perte) découlant des contrats de change à terme pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats aux fins de couverture.

f) Contrats à terme standardisés

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de garantie dans les états de l'actif net. Toute variation du montant de garantie est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour titres en portefeuille vendus ou les montants à payer pour titres en portefeuille achetés dans les états de l'actif net.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté au poste Revenu (perte) découlant des contrats à terme standardisés dans les états des résultats.

g) Options

Les primes versées sur les options d'achat et de vente position acheteur sont incluses dans les placements à la valeur actuelle dans les états de l'actif net. Lorsqu'une option position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un gain ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les placements à la valeur actuelle dans les états de l'actif net à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de revenus dans les états des résultats. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération excède la prime reçue, les Fonds comptabilisent une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, les Fonds comptabilisent un gain réalisé. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

h) Prêt de titres

Les Fonds peuvent prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés aux états des résultats. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la valeur actuelle de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du Règlement 81-102, la garantie minimale permise représente 102 % de la valeur actuelle des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit (*garantie permise*) :

- i) La trésorerie.
- ii) Un titre d'emprunt qui est émis, ou garanti pleinement et sans condition quant au capital et à l'intérêt, par a) le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada; b) le gouvernement des États-Unis d'Amérique ou celui de l'un de ses États; c) le gouvernement d'un autre État souverain ou un organisme supranational autorisé pourvu que, dans chaque cas, les titres d'emprunt aient une note de crédit approuvée; ou d) une institution financière canadienne, ou une institution financière qui n'est pas constituée ni organisée selon la loi canadienne ou la loi d'une province ou d'un territoire du Canada, si, dans un cas comme dans l'autre, les titres d'emprunt de cet émetteur ou de ce garant, qui sont notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée, ont une note de crédit approuvée.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, pour autant que ces titres de créance notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.
- v) Le papier commercial dont l'échéance est de 365 jours ou moins, dont la note de crédit est approuvée et qui a été émis par une société autre que le gouvernement ou un organisme supranational autorisé.

Notes afférentes aux états financiers

La valeur marchande des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée aux Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans les états du portefeuille de placement et figurent dans la valeur totale dans l'état de l'actif net des placements à la valeur actuelle.

i) Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont inscrits au coût, qui se rapproche de leur valeur actuelle.

j) Normes internationales d'information financière

Au 31 décembre 2009, le gestionnaire a élaboré un plan de conversion en vue de respecter le calendrier publié par l'ICCA pour le passage aux normes internationales d'information financière (IFRS). Les éléments clés du plan comprennent la poursuite de l'évaluation diagnostique amorcée en 2008, l'élaboration de solutions au cours de 2009 et 2010, la mise en œuvre d'ici la fin de 2010 et la préparation des états financiers de 2011, conformément aux IFRS.

L'incidence qualitative possible du passage aux IFRS devrait s'étendre, jusqu'à nouvel ordre, aux états des flux de trésorerie (préparés selon la méthode indirecte), à commencer par les états financiers de 2011 et les états comparatifs de 2010. D'autres changements viendront s'ajouter à l'état de l'actif net en ce qui a trait à la présentation de l'information sur l'actif des porteurs de parts, en plus de la possibilité de consolider les états financiers lorsqu'un Fonds détient une participation majoritaire d'un autre Fonds. D'autres informations dans les notes, au besoin, seront ajoutées en vue d'étayer le nouvel état ainsi que la présentation et la consolidation de l'actif des porteurs de parts.

La présentation de l'incidence qualitative, s'il y a lieu, est prévue pour les états financiers de 2010. Selon l'interprétation actuelle du gestionnaire, les différences entre les PCGR du Canada et les normes IFRS ne devraient pas avoir d'incidence sur l'actif net ni l'actif net par part.

k) Légende des abréviations

Voici la liste des abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'état du portefeuille de placements :

Abréviation des devises

AUD – Dollar australien	LBP – Livre libanaise
BRL – Real brésilien	MXN – Peso mexicain
CAD – Dollar canadien	MYR – Ringgit malais
CHF – Franc suisse	NOK – Couronne norvégienne
CNY – Renminbi chinois	NZD – Dollar néo-zélandais
CLP – Peso chilien	PHP – Peso philippin
CZK – Couronne tchèque	PLN – Zloty polonais
DKK – Couronne danoise	RUB – Rouble russe
EUR – Euro	SEK – Couronne suédoise
GBP – Livre sterling	SGD – Dollar de Singapour
HKD – Dollar de Hong Kong	THB – Baht thaïlandais
HUF – Forint hongrois	TRY – Nouvelle lire de Turquie
IDR – Rupiah indonésien	TWD – Dollar de Taïwan
INR – Roupie indienne	USD – Dollar américain
JPY – Yen japonais	ZAR – Rand d'Afrique du Sud
KRW – Won sud-coréen	

Autres abréviations

ADC – Certificats de dépôts autrichiens	IPN – Billet de participation internationale
CAAÉ – Certificat américain d'actions étrangères	iShares – Actions indicielles
CIAÉ – Certificat international d'actions étrangères	iUnits – Parts indicielles
CSAÉ – Certificat suédois d'actions étrangères	LEPOS – Structure d'option de vente à bas prix d'exercice
CVO – Obligations à valeur conditionnelle	MSCI – Morgan Stanley Capital International
ETF – Fonds coté en Bourse	OPaLS – Titres indicieux adossés à un panier d'actions
FPI – Fonds de placement immobilier	PERLES – Rendement lié à des titres participatifs

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (*date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à une journée ouvrable de la Bourse de Toronto (TSX). Le fiduciaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation.

La valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes, les distributions à recevoir et les intérêts courus sont évalués à leur coût comptabilisé, plus ou moins toute opération de change entre la constatation de l'actif par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la valeur actuelle.

Les placements à court terme (instruments du marché monétaire) sont évalués à la valeur actuelle.

b) Obligations, débentures et autres titres de créance

Les obligations, débentures et autres titres de créance sont évalués en prenant les cours acheteur/vendeur fournis par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la valeur actuelle du cours acheteur de clôture ou, s'il n'y a pas de cours acheteur de clôture, et dans le cas de titres négociés hors Bourse, à la valeur actuelle telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire, s'il y a lieu, comme base d'évaluation. Dans un tel cas, une valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la valeur actuelle de ces titres.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la valeur actuelle d'après le cours acheteur tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le cours acheteur ne reflète pas la valeur actuelle.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une valeur actuelle plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations à court terme ou excessives nuisibles effectuées dans les Fonds. Lorsque des titres cotés sur un marché ou une Bourse qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'au moyen des prix cotés ou publiés, les prix des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des prix cotés ou publiés de ces titres.

d) Instruments dérivés

Les positions acheteurs sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription inscrits sont évalués à la valeur actuelle du cours acheteur de clôture telle qu'elle est établie selon leur Bourse principale ou par un courtier reconnu pour ces titres. La note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par Standard & Poor's, division de The McGraw-Hill Companies, Inc.) respecte la note de crédit minimale approuvée.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la valeur marchande actuelle qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un gain ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net du Fonds. Le titre qui fait l'objet d'une option vendue est évalué de la façon décrite ci-dessus pour les titres inscrits.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps sont évalués à la valeur actuelle selon le gain ou la perte qui serait réalisé à la date d'évaluation, si la position des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps était liquidée.

La garantie payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme de gré à gré est inscrite comme créance, et une garantie constituée d'actifs autres que des espèces est désignée comme affectée à titre de sûreté.

Les autres instruments dérivés et les garanties sont évalués à la valeur actuelle d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur valeur actuelle.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la valeur actuelle d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur valeur actuelle.

f) Autres placements

Tous les autres actifs détenus par les Fonds sont évalués selon les lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Notes afférentes aux états financiers

La valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la valeur actuelle est établie par le gestionnaire par une évaluation à sa valeur actuelle. Dans de tels cas, la valeur actuelle est établie au moyen d'une méthode de calcul de la juste valeur qui reflète le plus précisément possible la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Parts émises et en circulation

Chaque Fonds a un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts dans chaque catégorie. Les parts en circulation représentent le capital des Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la prochaine valeur liquidative qui est déterminée. Le règlement du coût des parts émises est effectué en vertu des règlements sur les valeurs mobilières applicables au moment de l'émission. Les distributions effectuées par les Fonds et réinvesties par les clients en parts additionnelles, sont également considérées comme du capital émis par les Fonds.

Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part du Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une bourse de valeurs ou d'options ou encore à un marché à terme au Canada ou à l'étranger auquel sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif du Fonds, à l'exclusion du passif du Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre bourse ou un autre marché qui représente une option raisonnablement pratique pour le Fonds. Les Fonds ne sont pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant leur capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds. Cela peut inclure, pour tous les Fonds, la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins en matière de rachat de parts à la demande des clients.

Les activités à l'égard des parts en termes de valeur se trouvent dans les états de l'évolution de l'actif net. Voici les changements survenus dans les parts émises et en circulation pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 :

	Fonds commun marché monétaire Impérial		Fonds commun d'obligations à court terme Impérial		Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial		Fonds commun de dividendes canadien Impérial		Fonds commun d'obligations internationales Impérial	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Solde au début de la période	86 413 822	45 355 782	241 295 296	199 530 103	296 406 955	369 593 237	23 507 820	28 527 171	22 829 481	16 517 803
Parts émises contre espèces	37 046 737	106 528 421	95 344 250	92 911 193	158 826 043	50 973 711	7 655 020	3 097 767	6 029 421	9 006 612
Parts émises au réinvestissement des distributions	475 851	2 428 398	8 821 452	8 738 633	14 350 810	16 539 611	1 047 445	3 173 667	1 792 261	1 504 369
	123 936 410	154 312 601	345 460 998	301 179 929	469 583 808	437 106 559	32 210 285	34 798 605	30 651 163	27 028 784
Parts rachetées	(89 590 221)	(67 898 779)	(103 380 920)	(59 884 633)	(78 828 732)	(140 699 604)	(4 269 154)	(11 290 785)	(6 416 086)	(4 199 303)
Solde à la fin de la période	34 346 189	86 413 822	242 080 078	241 295 296	390 755 076	296 406 955	27 941 131	23 507 820	24 235 077	22 829 481

	Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial		Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial		Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial		Fonds commun d'actions canadiennes Impérial		Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Solde au début de la période	49 774 677	50 069 457	172 154 749	177 214 343	1 796 380	—	46 922 459	52 358 450	57 815 001	48 818 911
Parts émises contre espèces	22 684 892	12 487 049	120 108 886	47 783 172	1 614 120	2 252 399	21 357 792	8 513 315	6 810 980	19 739 688
Parts émises au réinvestissement des distributions	4 613 478	4 165 309	10 971 300	9 583 197	69 379	23 832	1 371 803	2 492 995	—	—
	77 073 047	66 721 815	303 234 935	234 580 712	3 479 879	2 276 231	69 652 054	63 364 760	64 625 981	68 558 599
Parts rachetées	(19 019 886)	(16 947 138)	(41 236 008)	(62 425 963)	(665 745)	(479 851)	(9 349 970)	(16 442 301)	(31 180 350)	(10 743 598)
Solde à la fin de la période	58 053 161	49 774 677	261 998 927	172 154 749	2 814 134	1 796 380	60 302 084	46 922 459	33 445 631	57 815 001

	Fonds commun d'actions US Impérial		Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial		Fonds commun d'actions internationales Impérial		Fonds commun d'actions outré-mer Impérial		Fonds commun économies émergentes Impérial	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Solde au début de la période	121 053 000	97 644 100	9 467 137	14 284 547	74 593 545	99 088 619	11 968 249	21 002 980	28 852 137	30 693 523
Parts émises contre espèces	32 664 833	55 906 482	1 729 957	4 936 329	24 293 645	10 686 821	5 947 636	2 867 664	12 058 709	6 825 131
Parts émises au réinvestissement des distributions	9 515 832	—	—	—	2 442 444	2 672 607	321 396	698 431	1 241 815	4 550 199
	163 233 665	153 550 582	11 197 094	19 220 876	101 329 634	112 448 047	18 237 281	24 569 075	42 152 661	42 068 853
Parts rachetées	(35 772 843)	(32 497 582)	(5 737 997)	(9 753 739)	(17 545 544)	(37 854 502)	(4 926 447)	(12 600 826)	(9 843 541)	(13 216 716)
Solde à la fin de la période	127 460 822	121 053 000	5 459 097	9 467 137	83 784 090	74 593 545	13 310 834	11 968 249	32 309 120	28 852 137

5. Frais de gestion et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds, et calculés quotidiennement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de consultation liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services.

Les Fonds doivent acquitter, en plus des frais de gestion, toutes les charges liées à leur exploitation et à la conduite de leurs activités, ce qui peut comprendre les intérêts, les coûts d'exploitation et d'administration (autres que les frais de publicité et de promotion, qui incombent au gestionnaire), les frais de courtage, les commissions, les différentiels, les frais de réglementation, une partie des honoraires versés aux membres du comité de révision indépendant, les impôts, les honoraires de vérification et les frais juridiques de même que les charges, les frais de garde, les coûts de services aux investisseurs et les coûts liés à la présentation de rapports aux porteurs de parts, de prospectus et d'autres rapports. Le gestionnaire paie toutes ces charges d'exploitation et les recouvre auprès des Fonds. Les Fonds ne versent pas d'honoraires au fiduciaire.

Le gestionnaire peut recouvrer d'un Fonds un montant inférieur aux charges d'exploitation réelles qu'il paie, et ainsi absorber des charges. Le gestionnaire peut également imputer un montant inférieur au montant maximal des frais de gestion inscrits dans le tableau qui suit, et ainsi renoncer à des frais de gestion.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de renoncer aux frais de gestion ou cesser d'acquitter des charges. Les charges d'exploitation prises en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentées en résultats.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer à un Fonds des frais de gestion qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart entre le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (*distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs qualifiés n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur un autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions à certains investisseurs de temps à autre.

Notes afférentes aux états financiers

Le montant maximal des frais de gestion exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pouvant être imputée par un Fonds est comme suit :

	Montant maximal des frais de gestion Catégorie A
Fonds commun marché monétaire Impérial	0,25 %
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	0,25 %
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	0,25 %
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	0,25 %
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	0,25 %
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	0,25 %
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	0,25 %
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial	0,25 %
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	0,25 %
Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial	0,25 %
Fonds commun d'actions US Impérial	0,25 %
Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial	0,25 %
Fonds commun d'actions internationales Impérial	0,25 %
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	0,25 %
Fonds commun économies émergentes Impérial	0,25 %

6. Impôts sur les bénéfices

Les Fonds sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices. De plus, l'impôt sur les bénéfices payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués peut être recouvré par les Fonds suivant une formule établie selon les rachats. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur les bénéfices n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et est non imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Les pertes autres qu'en capital découlant des années d'imposition antérieures à 2004 peuvent être reportées en avant pendant sept ans et déduites du bénéfice imposable futur. Les pertes autres qu'en capital survenues en 2004 et 2005 peuvent être reportées en avant pendant dix ans. Les pertes autres qu'en capital survenues en 2006 et par la suite peuvent être reportées en avant pendant vingt ans.

Aux fins de l'impôt, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs.

L'année d'imposition des Fonds se termine le 15 décembre, sauf pour ce qui est du Fonds commun marché monétaire Impérial pour lequel l'année d'imposition se termine le 31 décembre. En décembre 2009, aux fins de l'impôt, les Fonds suivants disposaient de pertes en capital et de pertes autres qu'en capital ci-après afin de les reporter en avant :

Fonds	Total des pertes en capital	Total des pertes autres qu'en capital	Pertes autres qu'en capital expirant en :			
			2010	2011 à 2013	2014 à 2018	2019 à 2029
Fonds commun marché monétaire Impérial	195 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	28 907 344	—	—	—	—	—
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	12 507 572	—	—	—	—	—
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	70 530 181	—	—	—	—	—
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	114 066 616	—	—	—	—	—
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	66 820 607	—	—	—	—	—
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial	575 708	—	—	—	—	—
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	51 961 819	—	—	—	—	—
Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial	176 659 773	44 529 096	—	—	—	44 529 096
Fonds commun d'actions US Impérial	519 996 709	—	—	—	—	—
Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial	4 477 306	36 276 077	—	—	—	36 276 077
Fonds commun d'actions internationales Impérial	232 699 294	—	—	—	—	—
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	472 110 339	—	—	—	—	—

7. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations de portefeuille pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 est présenté à l'état des résultats de chaque Fonds. Au moment d'attribuer les activités de courtage, les sous-conseillers des Fonds peuvent envisager, pour établir quels sont les coûts de transaction, de se tourner vers des courtiers qui leur fournissent des services de recherche, de statistique et d'autres services lors des opérations de courtage (dans l'industrie, ce type d'entente est appelé un rabais de courtage sur titres gérés). Ces services sont payés à même une partie des commissions de courtage et aident les sous-conseillers pour la prise de décision en matière de placement pour le Fonds. Ces services sont fournis par le courtier qui exécute la transaction ou par un tiers, qui est, en retour, payé par le courtier. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives à des titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché hors Bourse, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, un « différentiel » (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les différentiels associés à la négociation de titres à revenu fixe à certains autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas inclus dans les montants ci-dessous. En outre, les rabais de courtage ci-dessous ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers aux sous-conseillers, la valeur des services fournis aux sous-conseillers par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par les sous-conseillers.

La valeur de toutes les commissions et des autres honoraires en plus des rabais de courtage pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 est présentée ci-dessous :

Fonds	Commissions de courtage		Rabais de courtage	
	2009	2008	2009	2008
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	9 \$	— \$	— \$	— \$
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	1 666	—	—	—
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	221 489	533 704	37 616	35 287
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	268	—	—	—
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	677 291	596 909	103 554	24 176
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	1 510 447	1 765 944	256 708	240 152
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial	10 338	10 744	—	—
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	2 105 176	1 454 479	151 357	146 241
Fonds commun d'actions US Impérial	1 764 879	4 089 286	11 186	21 335
Fonds commun d'actions internationales Impérial	1 165 087	1 878 629	54 562	66 597
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	266 993	563 951	16 578	29 019
Fonds commun économies émergentes Impérial	808 547	1 123 955	34 485	36 501

Notes afférentes aux états financiers

8. Opérations entre apparentés

Les rôles et responsabilités de la Banque CIBC et de ses sociétés affiliées, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des honoraires suivants. Le Fonds peut également détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et ses sociétés affiliées peuvent également prendre part à des placements d'émetteurs ou accorder des prêts à des émetteurs qui figurent dans le portefeuille des Fonds et peuvent aussi agir à titre de contrepartie dans les opérations sur dérivés.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs des Fonds

La Banque CIBC est le gestionnaire, la Compagnie Trust CIBC, le fiduciaire, et Gestion d'actifs CIBC inc., le conseiller en valeurs de chacun des Fonds. En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent comptable des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou en assure la prestation. La valeur (incluant la TPS) de toutes ces charges (déduction faite des charges prises en charge) que le gestionnaire recouvre auprès des Fonds pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 est comme suit :

Fonds	Frais d'administration et autres charges d'exploitation	
	2009	2008
Fonds commun marché monétaire Impérial	581 737 \$	709 481 \$
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	2 275 739	1 789 136
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	2 760 051	2 225 987
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	220 735	163 738
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	188 238	143 147
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	641 062	587 375
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	1 717 279	1 318 897
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial	1 467	137
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	972 619	828 965
Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial	162 684	212 389
Fonds commun d'actions US Impérial	1 481 857	1 324 061
Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial	48 863	98 155
Fonds commun d'actions internationales Impérial	780 888	922 176
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	48 158	93 533
Fonds commun économies émergentes Impérial	145 141	153 679

Ententes et rabais de courtage

Les sous-conseillers prennent des décisions, y compris sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés (y compris les contrats à terme standardisés), et à l'exécution des opérations de portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par les sous-conseillers, y compris Gestion globale CIBC inc. (*Gestion CIBC*), à Marchés mondiaux CIBC inc. (*MM CIBC*) et à CIBC World Markets Corp., chacune étant une filiale de la Banque CIBC.

MM CIBC et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi gagner des différentiels à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés (y compris les contrats à terme de gré à gré) aux Fonds. Un différentiel correspond à la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre dans le marché applicable relativement à l'exécution des opérations de portefeuille. Le différentiel varie en fonction de divers facteurs comme la nature et la liquidité du titre. Les courtiers, y compris MM CIBC et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des services de recherche, de statistique et d'autres services aux sous-conseillers, y compris Gestion CIBC, qui traitent les opérations de courtage (appelées, dans l'industrie, rabais de courtage sur titres gérés). Ces services sont payés à même une partie des commissions de courtage et aident les sous-conseillers pour la prise de décision en matière de placement pour le Fonds. Ces services sont fournis par le courtier qui exécute la transaction ou par un tiers, qui est, en retour, payé par le courtier. Comme le prévoient les conventions des sous-conseillers, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les différentiels associés à la négociation de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas inclus dans les montants ci-dessous. En outre, les rabais de courtage ci-dessous ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers aux sous-conseillers, la valeur des services fournis aux sous-conseillers par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par les sous-conseillers. La valeur de toutes les commissions et des autres honoraires en plus des rabais de courtage pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 est présentée ci-dessous :

Fonds	Commissions et autres honoraires payés à :				Rabais de courtage payés à :	
	Marchés mondiaux CIBC inc.		CIBC World Markets Corp.		Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp.	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	1 060 \$	25 452 \$	— \$	— \$	— \$	985 \$
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	96 225	69 606	—	—	18 744	1 264
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	61 386	152 972	—	—	7 184	32 013
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	181 134	171 898	—	—	4 382	15 254
Fonds commun d'actions US Impérial	—	2 549	330	575	—	—
Fonds commun d'actions internationales Impérial	—	40 070	—	251	5 422	16 314
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	20 248	40 992	—	49	4 178	10 908

Dépositaire

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités et des autres titres qu'il peut conserver (*dépositaire*). Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour les Fonds. Les honoraires pour les services rendus par le dépositaire sont pris en charge par les Fonds à titre de frais d'exploitation. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans la Compagnie Trust CIBC Mellon.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (*STM CIBC*) fournit certains services aux Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité et d'information financière et d'évaluation de portefeuille. La Banque CIBC est le propriétaire indirect d'une participation de 50 % dans STM CIBC.

Notes afférentes aux états financiers

Les montants versés par les Fonds (incluant la TPS) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde (déduction faite des charges prises en charge) et à STM CIBC au titre des services de prêt de titre, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (déduction faite des charges prises en charge) pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 sont les suivants :

Fonds	Frais de garde, de comptabilité, d'information financière, de prêt de titres et d'évaluation de portefeuille	
	2009	2008
Fonds commun marché monétaire Impérial	33 815 \$	36 637 \$
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	649 811	314 981
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	424 968	460 896
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	198 225	174 488
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	28 578	21 064
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	187 043	248 336
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	344 989	482 587
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial	17 261	5 561
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	184 071	227 560
Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial	28 754	31 673
Fonds commun d'actions US Impérial	441 381	320 133
Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial	13 623	25 124
Fonds commun d'actions internationales Impérial	778 571	1 031 742
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	289 952	405 359
Fonds commun économies émergentes Impérial	213 427	237 678

Les charges à payer au gestionnaire aux 31 décembre 2009 et 2008 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Fonds	Charges à payer à la Banque CIBC	
	2009	2008
Fonds commun marché monétaire Impérial	29 592 \$	77 255 \$
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	211 753	176 083
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	306 761	169 743
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	28 707	12 583
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	19 259	17 041
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	65 097	36 881
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	188 487	78 865
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial	2 102	1 034
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	123 644	53 384
Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial	14 587	20 319
Fonds commun d'actions US Impérial	159 173	121 701
Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial	5 189	6 439
Fonds commun d'actions internationales Impérial	121 308	79 833
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	26 295	19 273
Fonds commun économies émergentes Impérial	35 555	21 327

9. Prêt de titres

Les Fonds suivants ont des actifs qui font l'objet d'opérations de prêt de titres en cours au 31 décembre 2009 :

Fonds	Valeur globale des titres prêtés	Valeur globale de la garantie donnée
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	720 284 458 \$	740 643 794 \$
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	756 800 531	784 104 042
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	55 319 625	57 923 286
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	621 635	655 087
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	93 038 306	98 045 014
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	398 083 549	419 505 784
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	82 947 395	87 411 077
Fonds commun d'actions US Impérial	114 979 061	121 166 477
Fonds commun d'actions internationales Impérial	40 715 880	42 906 940
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	6 101 819	6 430 179
Fonds commun économies émergentes Impérial	12 202 073	12 858 708

Type de garantie*	i	ii	iii	iv	v
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	555 102 060 \$	183 789 137 \$	— \$	1 649 962 \$	102 635 \$
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	404 183 514	376 331 862	—	3 378 509	210 157
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	11 257 015	46 225 469	—	414 988	25 814
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	—	648 900	—	5 825	362
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	—	97 118 897	—	871 882	54 235
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	—	415 543 201	—	3 730 528	232 055
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	—	86 585 407	—	777 318	48 352
Fonds commun d'actions US Impérial	—	120 021 958	—	1 077 494	67 025
Fonds commun d'actions internationales Impérial	—	42 501 649	—	381 557	23 734
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	—	6 369 441	—	57 181	3 557
Fonds commun économies émergentes Impérial	—	12 737 247	—	114 348	7 113

*Les définitions se trouvent à la note 2h.

10. Couverture

Certains titres libellés en monnaies étrangères ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement des Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans les états du portefeuille de placements et un numéro de référence correspondant dans le tableau des contrats de change à terme pour les Fonds.

11. Garantie sur certains instruments dérivés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.

Notes afférentes aux états financiers

12. Rapprochement de l'actif net par part et de la valeur liquidative par part

L'adoption du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers — comptabilisation et évaluation » pourrait entraîner une différence entre la valeur des titres détenus par un Fonds à des fins de présentation de l'information financière (valeur définie comme l'actif net si elle renvoie à un Fonds ou comme l'actif net par part lorsqu'elle est présentée par part) et la valeur utilisée dans l'établissement du prix des opérations pour les porteurs de parts (définie comme la valeur liquidative si elle renvoie à un Fonds, ou comme la valeur liquidative par part lorsqu'elle est présentée par part). Le tableau suivant présente un rapprochement de l'actif net par part et de la valeur liquidative par part, pour l'ensemble des Fonds et des catégories, le cas échéant, au 31 décembre 2009 :

Fonds	Actif net par part	Ajustement au titre de l'écart d'évaluation par part (ch. 3855 - ICCA)	Valeur liquidative par part
Fonds commun marché monétaire Impérial	10,00 \$	— \$	10,00 \$
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	10,47	0,01	10,48
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	10,68	0,02	10,70
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	17,91	0,04	17,95
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	8,63	0,01	8,64
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	12,13	0,03	12,16
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	11,83	0,03	11,86
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial	8,07	—	8,07
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	19,96	0,06	20,02
Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial	4,75	—	4,75
Fonds commun d'actions US Impérial	11,50	—	11,50
Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial	10,60	—	10,60
Fonds commun d'actions internationales Impérial	12,70	—	12,70
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	11,50	—	11,50
Fonds commun économies émergentes Impérial	10,98	0,02	11,00

13. Chiffres correspondants

Afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée au cours de la période considérée, certains chiffres de la période antérieure ont été reclassés.

Rapport des vérificateurs

Aux porteurs de parts des

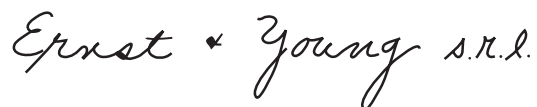
Fonds commun marché monétaire Impérial	Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial	Fonds commun d'actions internationales Impérial
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	Fonds commun d'actions outre-mer Impérial
Fonds commun de dividendes canadiens Impérial	Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial	Fonds commun économies émergentes Impérial
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	Fonds commun d'actions US Impérial	
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial		

(collectivement les « Fonds »)

Nous avons vérifié les états de l'actif net des Fonds aux 31 décembre 2009 et 2008, l'état du portefeuille de placements au 31 décembre 2009 ainsi que les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour les périodes terminées à ces dates. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de leur exploitation et de l'évolution de leur actif net pour les périodes terminées à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

The logo for Ernst & Young s.r.l. is written in a cursive, handwritten-style font. The letters are dark and the overall appearance is professional and elegant.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 4 mars 2010



Pour ce qui compte
dans votre vie

Fonds communs Impérial

Banque CIBC

5650 Yonge Street, 19th Floor
Toronto (Ontario)
M2M 4G3

1-888-357-8777

Site Web

www.cibc.com/fondsmutuels

Le logo CIBC et « CIBC Pour ce qui compte dans votre vie » sont des marques déposées de la Banque CIBC.